



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/52  
8 mai 2023

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quatre-vingt-douzième réunion  
Montréal, 29 mai – 2 juin 2023  
Point 13 de l'ordre du jour provisoire<sup>1</sup>

**CADRE DES RÉSULTATS QUI CORRESPONDENT AUX OPÉRATIONS  
DU FONDS MULTILATÉRAL  
(DÉCISION 89/1 C I)**

**Introduction**

1. L'évaluation du Fonds multilatéral réalisée par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN) en 2019 a cerné le besoin d'un cadre des résultats et d'un tableau de bord parmi les améliorations à apporter. La conclusion a indiqué qu'il n'existe pas de cadre des résultats standard pour l'ensemble du Fonds multilatéral indépendant du plan de réglementation du Protocole de Montréal. Bien que le cadre des résultats du Fonds vise les cibles définies dans le plan de réglementation du Protocole de Montréal, il n'existe pas de déclaration des résultats intermédiaire pour l'ensemble du Fonds. Le Fonds ne possède aucun tableau de bord annuel ni pour la période de reconstitution. L'évaluation conclut en disant que l'observateur de l'extérieur n'a aucune façon de voir clairement si l'efficacité du Fonds s'améliore avec le temps.<sup>2</sup>

2. Conscient de la situation, le Comité exécutif a chargé le Secrétariat, en prenant en compte les observations du Secrétariat sur les commentaires et les conclusions du MOPAN, ainsi que les échanges sur la question à la première partie de la 89<sup>e</sup> réunion, d'élaborer un cadre des résultats et un tableau de bord qui correspondent aux activités du Fonds multilatéral, pour examen par le Comité exécutif à sa 92<sup>e</sup> réunion (décision 89/1 c i)).

<sup>1</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/1

<sup>2</sup> <https://www.mopanonline.org/assessments/mlf2019/MLF%20Brief.pdf> et le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/2/Add.1

3. Au cours de l'élaboration du cadre des résultats présenté dans ce document, le Secrétariat a non seulement organisé des échanges à l'interne sur les différents aspects du cadre des résultats et des tableaux de bord pour le cas précis du Fonds multilatéral, mais a aussi procédé à un examen des cadres des résultats et des tableaux de bord adoptés par différents mécanismes de financement.<sup>3</sup>

### **Objectif du cadre des résultats**

4. Le cadre des résultats permet d'évaluer la performance du Fonds multilatéral en ce qui concerne l'appui à la réalisation des cibles et des objectifs du Protocole de Montréal. Les pays visés à l'article 5 reçoivent de l'assistance pour la réalisation de leurs objectifs au titre du Protocole de Montréal au fil du temps grâce à la mise en œuvre de projets et de programmes financés par le Fonds multilatéral. Le cadre des résultats englobe la réalisation des objectifs de conformité du Protocole de Montréal, les améliorations apportées aux processus opérationnels et l'utilisation des ressources du Fonds, qui contribuent à assurer la pérennité des objectifs atteints et, de façon générale, la promotion des voies de développement dans le contexte des Objectifs de développement durable (ODD).

5. Les objectifs du cadre des résultats sont :

- a) De démontrer de façon mesurable et au fil du temps, comment les projets et les programmes recevant l'appui du Fonds multilatéral ont contribué aux cibles et aux objectifs du Protocole de Montréal, ainsi qu'aux secteurs de responsabilité sociale et économique et de la bonne intendance environnementale.
- b) De faciliter l'apprentissage à partir de la mise en œuvre de projets et l'identification des secteurs dans lesquels l'efficacité pourrait être améliorée.
- c) D'accroître la responsabilité financière de l'efficacité du Fonds multilatéral auprès des parties prenantes concernées.

6. Le cadre des résultats définit la méthode permettant de mesurer les résultats au fil du temps, tant pour le produit des interventions particulières du projet que pour les résultats qui créent un changement positif. Le cadre des résultats démontre comment les projets et programmes recevant l'appui du Fonds multilatéral peuvent aussi avoir des conséquences en appuyant la réalisation des objectifs du Protocole de Montréal tout en contribuant aux ODD.

7. Étant donné que la méthode vise à démontrer que les interventions du Fonds multilatéral donnent des résultats, le cadre des résultats s'applique aux projets du Fonds multilatéral mis en œuvre par les agences d'exécution et bilatérales.

### **Principaux éléments et structure du cadre des résultats**

8. Afin de contribuer à la réalisation des objectifs du Protocole de Montréal, le Fonds multilatéral appuie les pays visés à l'article 5 en finançant des projets comprenant plusieurs activités. Les projets et services sont offerts au titre de ces activités et constituent leurs produits. Ces « produits », qui correspondent aux objectifs particuliers d'un projet, entraînent des changements positifs qui mènent aux « résultats » et éventuellement à l'élimination des SAO et à la réduction progressive des HFC, contribuant ainsi à la « conséquence » du rétablissement de la couche d'ozone.

---

<sup>3</sup> L'examen a porté sur le cadre des résultats et les tableaux de bord du Fonds pour l'environnement mondial, du Fonds vert pour le climat, du Fonds pour l'adaptation et autres.

9. La mise en œuvre de différentes activités dans le but de créer des produits précis et des résultats dans un délai convenable engendre aussi des conséquences à long terme sur l'atténuation des changements climatiques, l'environnement et le développement durable.

10. La structure globale du cadre des résultats du Fonds multilatéral comporte trois niveaux :

- a) Niveau 1 : **Produits** : Atteindre les objectifs en obtenant certains produits. Sont considérés comme des produits : la disponibilité de nouveaux produits et services et/ou des gains de connaissances, de capacités et de sensibilisation des individus ou d'institutions, telles que les meilleures pratiques et les nouvelles connaissances mises à la disposition des techniciens en réfrigération et en climatisation grâce à une session de formation. Les produits sont quantifiables et mesurables ;
- b) Niveau 2 : **Résultats** : Répondre aux aspirations plus larges en obtenant des résultats qui aboutissent à des changements positifs, dont des bienfaits socioéconomiques. Un résultat est défini comme l'utilisation (adoption, application) d'un produit par les bénéficiaires auxquels il est destiné, représentant un changement positif observé dans les institutions ou les comportements, les attitudes et/ou les conditions. Les résultats peuvent être mesurables ou non. Les nombreux résultats qui se dégagent des produits du projet mènent à :
  - i) La réalisation des objectifs du Protocole de Montréal : l'élimination des SAO et la réduction progressive des HFC
  - ii) Un environnement habileté capable de maintenir les résultats dérivés des objectifs des activités précises de projets et ce, de manière durable.
- c) Niveau 3 : **Conséquences** : Réaliser les effets à long terme, qui indiquent que les résultats contribuent aussi au rétablissement de la couche d'ozone, les conditions à long terme de l'atténuation des changements climatiques et le développement durable. Les conséquences sont les résultats/répercussions à long terme découlant directement ou indirectement des projets et programmes.

11. Les résultats de niveau 2 i) et ii) mènent à de vastes conséquences à plus long terme, comme expliqué au point c) ci-dessus.

12. Quatre principaux domaines de résultats (PDR) touchent les deux premiers niveaux de résultats indiqués ci-dessus :

- a) PDR 1 : Utilisation des ressources du Fonds multilatéral ;
- b) PDR 2 : Conformité au Protocole de Montréal et à ses amendements ;
- c) PDR 3 : Amélioration des processus et atténuation des risques ;
- d) PDR 4 : Renforcement des capacités, transfert des connaissances et améliorations en matière d'innovation.

13. Les PDR s'appliquent autant aux projets qu'aux résultats des programmes, et aux résultats opérationnels. Les PDR 1, 2 et 4 concernent des résultats des projets et des programmes car ils fournissent le cadre pour évaluer les contributions du Fonds multilatéral à la réalisation des objectifs du Protocole de Montréal.

14. Le PDR 3 fournit le cadre pour évaluer l'efficacité opérationnelle du Fonds. Les indicateurs de ce PDR portent notamment sur la rapidité de la mise en œuvre du projet ou du programme et l'efficacité de cette mise en œuvre.

#### PDR 1 : Utilisation des ressources du Fonds multilatéral

15. Ce PDR porte sur l'affectation des fonds aux différents projets et programmes. Il englobe les indicateurs sur les ressources du Fonds, à savoir les contributions annoncées, les contributions et les sommes approuvées d'un point de vue global, les sommes attribuées aux différents programmes pendant la période triennale (p. ex., plans d'élimination des HCFC (PGEH), plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali), les régions et types d'activités, les agences et la répartition entre les pays à faible volume de consommation et les pays n'étant pas des pays à faible volume de consommation, et le nombre de projets appuyés pour la mise en œuvre des PGEH et des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali. Un Fonds multilatéral reconstitué avec succès et une affectation des fonds au moment opportun pour la mise en œuvre de projets dans les pays visés à l'article 5 contribuent à la réalisation des objectifs du Protocole de Montréal de manière durable et contribuent également à la réalisation des ODD.

#### PDR 2 : Conformité au Protocole de Montréal et à ses amendements

16. Il s'agit du principal domaine des résultats pour lequel le financement du Fonds multilatéral est fourni. Dans le contexte actuel, il s'applique aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SAO) et à la réduction de la consommation ou la réduction progressive des HFC prévue au titre de l'Amendement de Kigali. Les indicateurs d'efficacité de ce PDR englobent l'ensemble de la production et de la consommation des substances réglementées indiquées aux annexes A, B, C, E et F du Protocole de Montréal. Ces paramètres servant à communiquer les résultats sont fondés sur les résultats communiqués en vertu de l'article 7 pour ces substances.

17. À l'heure actuelle, les substances réglementées, les substances du groupe 1 de l'annexe C (HCFC) et les substances de l'annexe F sont produites et consommées dans les pays visés à l'article 5 pour différentes applications. Les autres substances ont été complètement éliminées, sauf lorsque des dérogations ont été accordées pour des utilisations essentielles. Les niveaux de production et de consommation de toutes les SAO sont mesurés en tonnes PAO. Pour les HFC, les niveaux de production et de consommation sont mesurés en tonnes d'équivalent de CO<sub>2</sub> (t-eq CO<sub>2</sub>).

18. Les niveaux de production et de consommation sont mesurés par rapport aux objectifs de conformité du Protocole de Montréal pour un groupe de substances donné pour chaque année, indiquant un pourcentage de réduction moyen de la production et la consommation annuelles.

#### PDR 3 : Amélioration des processus et atténuation des risques

19. Le PDR évalue si le projet ou le programme est mis en œuvre de manière économique et opportune, et si les risques associés aux projets et leurs conséquences sont évalués et atténués grâce aux mécanismes appropriés. Il recueille les informations sur le flux de fonds et l'exécution du cycle opérationnel du projet, ainsi que l'analyse des risques et les mécanismes d'atténuation. L'analyse des risques examine le rythme du décaissement des fonds, la rapidité de l'achèvement opérationnel du projet, le nombre de projets annulés et le nombre de nouveaux projets proposés afin de réaliser la réduction de la consommation des SAO et des HFC.

#### PDR 4 : Renforcement des capacités, transfert des connaissances et améliorations en matière d'innovation

20. Ce PDR porte sur les activités appuyées grâce aux projets financés par le Fonds multilatéral, qui aboutissent à des résultats comprenant la reconversion de l'industrie à des technologies durables sur le plan environnemental dans un délai convenable, l'adoption de technologies et de pratiques novatrices tout en

reconvertissant à des technologies de remplacement, et l'adoption de bonnes pratiques et d'équipement d'entretien sécuritaire fondés sur des technologies de remplacement dans le secteur de l'entretien. Ce PDR porte également sur le soutien offert aux agents des douanes et aux agents chargés de l'application afin de réglementer et d'effectuer efficacement le suivi des substances réglementées, et aux Bureaux nationaux de l'ozone afin qu'ils gèrent efficacement les activités de la mise en œuvre du Protocole de Montréal.

21. Les indicateurs du PDR 4 comprennent l'information sur l'assistance offerte aux entreprises afin d'éliminer l'utilisation des substances réglementées, et aux Bureaux nationaux de l'ozone par le biais des projets de renforcement des institutions, ainsi que l'assistance pour la préparation de projets, l'élaboration et la révision de politiques et de réglementations pour réglementer et suivre la production et la consommation de substances réglementées, pour le renforcement des capacités et la formation des techniciens d'entretien, et pour la réglementation et le suivi des substances réglementées, y compris la formation des agents chargés de l'application. Les indicateurs portent également sur le soutien offert aux projets pilotes novateurs et aux nouveaux projets pour maintenir et/ou améliorer l'efficacité énergétique des technologies et de l'équipement de remplacement dans le contexte de la réduction progressive des HFC ; et le soutien accordé aux projets afin de développer des inventaires des banques de substances réglementées utilisées ou indésirables, et des plans pour la collecte, le transport et la destruction de ces substances, y compris la prise en considération du recyclage, de la régénération et de la destruction par des moyens économiques, qui aboutissent dans les deux cas à des réductions supplémentaires des SAO et des gaz à effet de serre (GES).

22. Le PDR 4 tient compte également de l'égalité des sexes. Elle est directement liée au 5<sup>e</sup> ODD, aspirer à l'égalité des sexes et la responsabilisation des femmes. L'indicateur pertinent porte sur l'intégration d'éléments de l'égalité des sexes dans les projets et les programmes à la suite de l'adoption de la politique opérationnelle sur l'intégration des genres du Fonds multilatéral et des politiques d'égalité des sexes des agences bilatérales et d'exécution, et des pays visés à l'article 5.

### **Indicateurs, suivi et communications**

23. En ce qui concerne l'échéancier, il est proposé que le cadre couvre les périodes triennales correspondant aux cycles de reconstitution du Fonds multilatéral, comprenant des périodes de communication des progrès sur trois ans au Comité exécutif. Les progrès par rapport aux indicateurs de progrès des PDR s'appliqueraient d'abord à la période triennale 2024-2026 et seraient communiqués à la première réunion de 2027 par le biais d'un tableau de bord. L'information serait ajoutée à l'information cumulative présentée dans le premier tableau de bord élaboré par le Secrétariat, publié dans le portail des réunions du Secrétariat<sup>4</sup>. Cette façon de faire créerait une série chronologique dans laquelle les progrès accomplis dans une période triennale seraient ajoutés à ceux de la période précédente. Le Secrétariat, sous l'orientation du Comité exécutif, pourrait aussi présenter certains de ces indicateurs de façon non cumulative pour une période triennale.

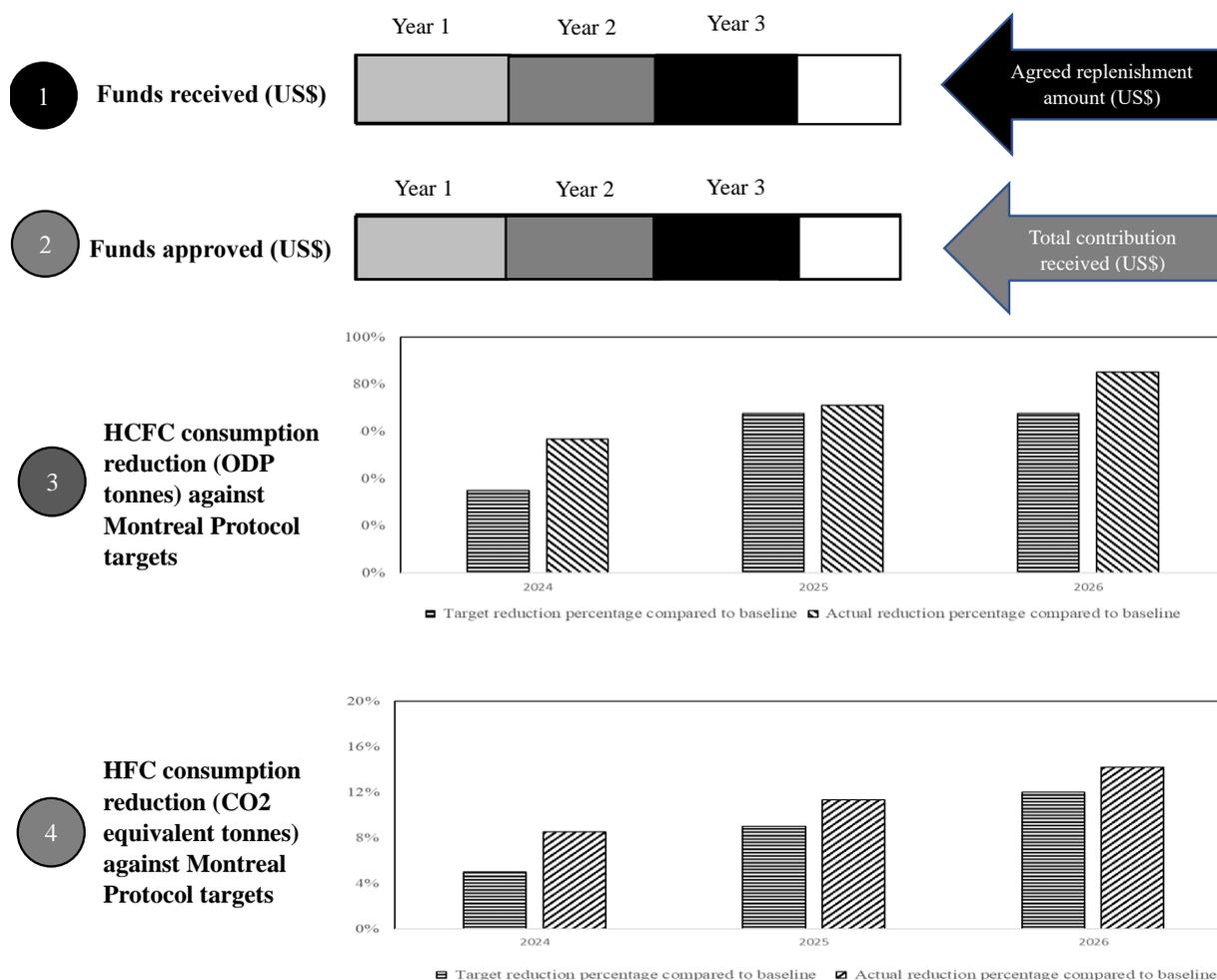
24. Le tableau de bord, dans le contexte du cadre des résultats, est un outil utilisé pour communiquer l'efficacité et les résultats du Fonds multilatéral à partir des PDR et des indicateurs pertinents indiqués dans le cadre des résultats. Le tableau de bord propose une méthode uniforme de communiquer les progrès par rapport aux indicateurs en utilisant plusieurs paramètres, ce qui permet de suivre l'efficacité des indicateurs au cours du temps et dans les agences, les régions et les secteurs. Étant un outil de communication, le tableau de bord présentera des informations au moyen de titres et d'un libellé de vulgarisation stratégique pour faire référence aux indicateurs et exposerait les réalisations et les conséquences d'une manière plus axée sur les communications et, par conséquent, plus puissante. Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/53 présente plus d'informations sur le tableau de bord.

<sup>4</sup> <http://www.multilateralfund.org/92/Agenda%20item%2013%20Report%20of%20the%20Subgroup%20on%20the%20Produ/Forms/AllItems.aspx>

25. Les indicateurs présentés dans le cadre des résultats pour les produits correspondront à des paramètres tels que les pourcentages, la valeur en \$US, les chiffres pertinents tels que le nombre de projets, la durée de cycles précis de projets, etc. Les indicateurs de résultats qui sont de nature qualitative, seront présentés dans un exposé narratif.

26. Les produits mesurés et les résultats déclarés pour les différents PDR sont présentés à l'annexe I aux présentes. Des cibles sont identifiées afin de suivre l'efficacité de certains indicateurs offrant un survol de l'efficacité générale du Fonds. Ces indicateurs appartiennent aux catégories PDR 1 et PDR 2. La figure 1 illustre ces quatre indicateurs et leurs cibles pertinentes, révélant comment la cible sera communiquée à la fin de la période triennale, ainsi que les valeurs cumulatives.

**Figure 1: Progress in target achievements at the end of the triennium\***



\*This figure does not contain values. Its purpose is to show how progress in relevant target achievement will be communicated at the end of every triennium.

27. Les indicateurs ont été définis de manière à ce que l'information qu'ils ont permis de recueillir fournisse un aperçu de l'efficacité du Fonds sans alourdir le fardeau des Bureaux nationaux de l'ozone quant à la collecte, l'analyse et la déclaration des données pertinentes.

28. Le Secrétariat effectuera le suivi continu de la mise en œuvre du cadre des résultats en mesurant les résultats tout au long des cycles des projets et programmes et en appliquant les processus et mécanismes de suivi, évaluation et établissement des rapports existants du Fonds multilatéral. Les plans d'activités et les rapports des progrès et financiers, ainsi que d'autres informations sur la proposition de projets, les demandes de tranches, les demandes de soutien financier pour le renforcement des institutions et des mécanismes d'établissement de rapports correspondants, demeurent les principales sources de données. Une fois achevé, le mécanisme de gestion des connaissances rendra disponibles les données existantes relatives à d'autres indicateurs. Le cadre des résultats, et par conséquent le tableau de bord, pourrait, à une étape ultérieure, comprendre des indicateurs sur des informations qui ne sont pas disponibles à l'heure actuelle (p. ex., efficacité énergétique, destruction, etc.).

### **Contribution à la réalisation des ODD**

29. Les résultats des différentes interventions dans les différents projets financés par le Fonds multilatéral se regroupent de manière intégrée et viennent appuyer des objectifs de durabilité plus élevés. En protégeant la couche d'ozone et le climat, les résultats des projets et programmes appuyés par le Fonds multilatéral aident également à réduire les répercussions négatives mondiales sur l'environnement qui ralentiraient le développement socioéconomique et exacerberaient la pauvreté.

30. Les indicateurs définis par le cadre des résultats tiennent compte de la pertinence stratégique des conséquences plus vastes des interventions financées par le Fonds multilatéral, afin de garantir que les produits et les résultats mettent en évidence leur contribution aux vastes conditions à long terme d'atténuation des changements climatiques et de développement durable. Par exemple, l'adoption durable des technologies qui protègent la couche d'ozone et le climat donnerait à l'industrie la capacité de gérer économiquement ses opérations à base des technologies de remplacement sans influencer indûment la continuité et les coûts de leurs activités, et les consommateurs pourraient réduire au minimum les conséquences environnementales nuisibles, notamment grâce à des émissions de GES réduites, une dépendance réduite envers les substances dangereuses et l'évitement des coûts élevés des technologies de remplacement. Tout ceci contribuerait à une meilleure santé pour tous et l'atténuation des changements climatiques.

31. La pérennité est réalisée à l'échelle des PDR. Ainsi, les projets et programmes recevant le soutien du Fonds multilatéral contribuent à la plupart des ODD, directement ou indirectement. C'est ici que les résultats des différentes interventions dans les projets et programmes se regroupent de manière intégrée, en tant que base pour développer le soutien général aux ODD. Une explication plus détaillée des contributions aux ODD est proposée à l'annexe II.

32. La réalisation des ODD est mesurée aux niveaux national et mondial<sup>5</sup> par différentes institutions avec le soutien d'experts techniques en la matière. Ainsi, les communications touchant le cadre des résultats aborderont les contributions à certains ODD, afin d'éviter la duplication des efforts et le processus complexe d'établissement de rapports sur les ODD, qui auraient des liens avec les politiques de

---

<sup>5</sup> La Division des objectifs de développement durables du Département des affaires économiques et sociales (DESA) des Nations Unies agit en qualité de Secrétariat pour les ODD, en offrant un appui et un renforcement des capacités importants pour les objectifs et leurs enjeux thématiques connexes tels que l'eau, l'énergie, le climat, les océans, l'urbanisation, le transport, les sciences et la technologie, le rapport mondial sur le développement durable, les partenariats et les petits États insulaires en développement. La DESA joue un rôle important dans l'évaluation de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des activités de rayonnement en lien avec les ODD à l'échelle des Nations Unies.

développement national et font l'objet de rapports de nombreuses institutions nationales, régionales et nationales.

**Recommandation**

33. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note des informations fournies sur le cadre des résultats qui correspondent aux opérations du Fonds multilatéral, présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/52 ;
- b) Approuver le cadre des résultats présenté dans le document dont il est question à l'alinéa a) ci-dessus ;
- c) Demander au Secrétariat d'entreprendre la mise en œuvre du premier cadre des résultats en 2024 et de communiquer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du cadre des résultats à la première réunion de 2027 en utilisant le tableau de bord.

Annexe I

Produits à mesurer et résultats à inclure au titre des principaux domaines de résultats

Principaux domaines de résultats (PDR)	PDR 1 : Utilisation des ressources du Fonds multilatéral	PDR 2 : Conformité au Protocole de Montréal et à ses amendements	PDR 3 : Amélioration des processus et atténuation des risques	PDR 4 : Renforcement des capacités, transfert des connaissances et améliorations en matière d'innovation
Résultats	<p>1. Le Fonds multilatéral est reconstitué avec succès à chaque période triennale.</p> <p>2. Les fonds reconstitués sont décaissés pour les projets et programmes de mise en œuvre dans les pays visés à l'article 5 en temps utile.</p> <p>3. Les soldes des fonds approuvés pour les projets et programmes, s'il y a lieu, sont retournés au Fonds multilatéral en temps utile.</p>	<p>1. Tous les pays visés à l'article 5 respectent les objectifs précisés dans le Protocole de Montréal et ses amendements.</p> <p>2. Les pays visés à l'article 5 abordent les problèmes liés au respect du Protocole de Montréal et ses amendements au moyen de cadres de politique et juridiques mis en œuvre selon les règles de l'art et appliqués de manière efficace.</p> <p>3. Les pays visés à l'article 5 adoptent des technologies durables sur le plan de l'environnement, afin d'atteindre la conformité.</p>	<p>1. Les projets et programmes sont mis en œuvre de manière économique et en temps utile.</p> <p>2. Les risques associés aux projets et programmes* et leurs conséquences sont évalués et atténués grâce aux mécanismes appropriés.</p>	<p>1. L'industrie reconvertit ses activités à des technologies durables en temps utile.</p> <p>2. L'industrie adopte des techniques et des pratiques innovantes tout en reconvertissant ses activités à des technologies de remplacement.</p> <p>3. Le secteur de l'entretien adopte de bonnes pratiques d'entretien** et de l'équipement d'entretien sécuritaire à base de technologies de remplacement.</p> <p>4. Les agents des douanes et les agents chargés de l'application sont formés afin de réglementer et assurer le suivi des substances réglementées.</p> <p>5. Les Bureaux nationaux de l'ozone gèrent les activités de mise en œuvre du Protocole de Montréal de manière efficace.</p> <p>6. La politique opérationnelle sur l'intégration des genres du Fonds multilatéral est appliquée pendant les cycles de projet du Fonds multilatéral et gérée de manière durable par la suite.</p>

<p><b>Indicateurs de produits</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sommes annoncées</li> <li>2. Sommes contribuées</li> <li>3. Sommes approuvées</li> <li>4. Sommes approuvées par région</li> <li>5. Sommes approuvées pour chacune des agences bilatérales et d'exécution</li> <li>6. Sommes approuvées pour les pays à faible volume de consommation</li> <li>7. Sommes approuvées pour les pays n'étant pas des pays à faible volume de consommation</li> <li>8. Nombre de projets et programmes par région</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Élimination de SAO</li> <li>2. Atténuation de HCFC en t-eq CO<sub>2</sub></li> <li>3. Atténuation de HFC en t-eq CO<sub>2</sub></li> </ol>	<p><u>Gestion financière</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Pourcentage des sommes approuvées par rapport aux sommes prévues</li> </ol> <p><u>Rapidité des opérations</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>2. Délai pour le premier décaissement</li> <li>3. Temps nécessaire à l'achèvement opérationnel à partir de l'approbation (nombre de mois, en moyenne)</li> <li>4. Nombre de projets annulés</li> </ol> <p><u>Analyse des risques et mécanismes d'atténuation</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>5. Nombre de pays ne respectant pas les objectifs</li> </ol>	<p><u>Mise en œuvre des projets</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre d'entreprises ayant reçu de l'aide pour différentes applications au titre du Protocole de Montréal et ses amendements</li> <li>2. Nombre d'activités de préparation de projets et programmes approuvées</li> </ol> <p><u>Renforcement des institutions</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>3. Nombre total de projets de renforcement des institutions en cours</li> <li>4. Somme totale approuvée chaque année pour les projets de renforcement des institutions (approbation globale)</li> </ol> <p><u>Formation des techniciens</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>5. Nombre total de techniciens formés</li> <li>6. Nombre total de formateurs formés</li> <li>7. Nombre total d'établissements de formation mettant en œuvre des programmes de formation</li> <li>8. Nombre de pays offrant un programme de certification des techniciens (comprenant ceux en développement)</li> </ol> <p><u>Intégration des genres</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>9. Activités d'intégration des genres proposées depuis 2019</li> </ol>
---------------------------------------	---	--	--	---

Principaux domaines de résultats (PDR)	PDR 1 : Utilisation des ressources du Fonds multilatéral	PDR 2 : Conformité au Protocole de Montréal et à ses amendements	PDR 3 : Amélioration des processus et atténuation des risques	PDR 4 : Renforcement des capacités, transfert des connaissances et améliorations en matière d'innovation
				<p><u>Application</u></p> <p>10. Nombre d'agents des douanes et autres agents chargés de l'application formés</p> <p><u>Technologies innovantes</u></p> <p>11. Nombre de projets pilotes en matière d'efficacité énergétique</p> <p>12. Nombre de projets pilotes en matière de destruction</p>

\*Les risques associés aux projets comprennent habituellement, sans s'y limiter, les risques technologiques, les risques associés à la mise en œuvre et les risques financiers. Ces risques sont évalués en fonction des circonstances du pays et des paramètres précis du projet ou du programme.

\*\*Les bonnes pratiques d'entretien comprennent la réduction au minimum des émissions et des résidus des substances concernées, afin de garantir que l'équipement installé et entretenu fonctionne à un niveau d'efficacité maximum et de maximiser la récupération et la réutilisation des substances.



## Annexe II

### Contribution des activités appuyées par le Fonds multilatéral aux Objectifs de développement durable

#### **Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde**

Les liens entre les défis environnementaux et la pauvreté sont clairs, en ce sens que les catastrophes environnementales entraînent souvent un ralentissement de la trajectoire du développement socioéconomique et exacerbent la pauvreté. Les résultats des projets appuyés par le Fonds multilatéral préviennent les chocs et les catastrophes environnementales qui pourraient, en d'autres circonstances, entraîner un dégagement incontrôlé de SAO. Les événements météorologiques extrêmes associés au réchauffement non contrôlé auraient vraisemblablement des répercussions graves dans les pays à faible revenu et à revenu moyen.

Protéger la couche d'ozone prévient également les répercussions à vaste spectre et graves associées aux augmentations marquées de rayonnement ultraviolet (UV). L'augmentation accrue du rayonnement UV menacerait profondément le 1<sup>er</sup> Objectif de développement durable (ODD) en ayant des conséquences néfastes sur la santé, la production alimentaire, les écosystèmes et même les infrastructures.

Le succès de la réduction et voire l'élimination, dans certains cas, des SAO a été rendu possible grâce au développement rapide et au redéploiement de produits et de technologies innovateurs dans de nombreux secteurs industriels. Le Fonds multilatéral joue un rôle essentiel en veillant à ce que les produits et les technologies novatrices soient mis à l'essai et déployées dans les pays à faible revenu et à revenu moyen, contribuant ainsi directement à l'éradication de la pauvreté.

#### **Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable**

L'élimination des SAO, à laquelle contribue le Fonds multilatéral, aide à protéger la sécurité alimentaire mondiale. La couche d'ozone protège les cultures et les pêches dont les humains ont besoin pour se nourrir. Grâce à sa contribution à la protection de la couche d'ozone, le Fonds multilatéral aura contribué à des bienfaits mondiaux attribuables à l'évitement de dommages causés à l'agriculture et aux pêches à la hauteur de 460 milliards \$US de 1987 à 2060.

#### **Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge**

La couche d'ozone protège les humains contre les dommages aux yeux et à la peau causés par un rayonnement UV excessif. Grâce à sa contribution à la protection de la couche d'ozone, le Fonds multilatéral aura contribué à prévenir jusqu'à deux millions de cas de cancer de la peau enregistrés chaque année jusqu'en 2030 et des millions de cas de cataractes partout au monde.

#### **Objectif 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie**

Les activités des projets appuyés par le Fonds multilatéral encouragent l'éducation pour le développement durable ; les techniciens et les agents chargés de l'application des pays visés à l'article 5 reçoivent une formation spécialisée qui leur fournit une éducation hautement spécialisée donnant lieu à une meilleure qualité de vie pour les apprenants et un meilleur avenir pour les communautés.

**Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et toutes les filles**

Les projets appuyés par le Fonds multilatéral respectent la politique opérationnelle sur l'intégration des genres du Fonds multilatéral, qui promeut la participation et l'inclusion des femmes dans les activités du projet et la gestion des Bureaux nationaux de l'ozone et des bureaux de gestion de projet, ou en qualité de consultantes, afin d'atteindre l'équilibre entre les sexes. Les activités des projets encouragent la responsabilisation des femmes et l'accès égal à l'éducation spécialisée, la technologie, les ressources économiques et autres, et renforcent les politiques et les lois sur l'égalité des sexes dans les secteurs d'activité du Protocole de Montréal, ouvrant ainsi la porte à de nouvelles occasions d'emploi pour les femmes dans les secteurs tels que la réfrigération, la climatisation et l'agriculture.

**Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable**

Étant donné que le Protocole de Montréal offre des occasions d'améliorer l'efficacité énergétique, son Amendement de Kigali, dont le Fonds multilatéral contribue à la mise en œuvre, encourage non seulement la transition aux frigorigènes à faible potentiel de réchauffement du globe, mais stimule aussi l'efficacité énergétique dans les secteurs de la réfrigération, de la climatisation et des pompes à chaleur.

**Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous**

Une croissance économique durable est soutenue en encourageant la transition vers des technologies plus vertes dans plusieurs secteurs industriels. Le Fonds multilatéral facilite cette transition dans les pays visés à l'article 5 et soutient la formation, ce qui contribue à créer des environnements de travail sécuritaires pour tous les travailleurs. Les interventions du Fonds multilatéral aident également à dissocier la croissance économique de la détérioration de l'environnement.

**Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation**

Étant donné que le Protocole de Montréal stimule la recherche et les innovations technologiques, le Fonds multilatéral veille à ce que les pays visés à l'article 5 profitent de ces nouvelles technologies durables. L'élimination des SAO n'a été possible que grâce au développement et au déploiement rapides de produits et de technologies innovants dans plusieurs secteurs industriels. Le Fonds multilatéral soutient des projets tels que la reconversion industrielle, la formation et le renforcement des capacités. Les projets du Fonds multilatéral créent de nouvelles occasions d'emploi dans des secteurs spécialisés aussi diversifiés que la réfrigération et la climatisation, la fabrication et l'agriculture. Le transfert de technologie appuyé par le Fonds multilatéral permet aux pays à faible revenu et à revenu moyen de conserver leurs capacités manufacturières, protégeant ainsi des emplois locaux.

**Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre**

Le Fonds multilatéral offre un soutien financier et technique pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal et la réalisation de ses objectifs par les pays visés à l'article 5. L'égalité est aussi présente dans la composition du Comité exécutif, où sept membres représentent des pays visés à l'article 5.

**Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables**

La couche d'ozone protège aussi les matériaux de construction contre les dommages causés par un rayonnement UV excessif. En appuyant la protection de la couche d'ozone, le Fonds multilatéral prévient les dommages causés au plastique et au bois (cela représenterait près de 50 milliards \$US à l'échelle mondiale de 1987 à 2060). Les projets financés par le Fonds multilatéral soutiennent le développement de la réfrigération et la climatisation sécuritaires, durables et abordables, ce que les villes exigent de plus en plus. Le Fonds multilatéral contribue également à cet objectif en appuyant le développement d'inventaires des banques de substances réglementées utilisées ou indésirables et de plans de collecte, de transport et de destruction de ces substances.

**Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables**

Le Protocole de Montréal encourage les changements dans les habitudes de production et de consommation, et appuie les processus de fabrication plus efficaces soutenus par le Fonds multilatéral dans les pays visés à l'article 5. Le besoin d'éliminer les SAO a favorisé la nouvelle conception de produits, de procédés et d'équipements qui préconise l'utilisation de produits chimiques et de technologies plus écologiques, contribuant ainsi à une saine gestion écologique des produits chimiques et de tous les résidus, et à réduire au minimum leurs conséquences néfastes sur la santé humaine et l'environnement. Le Fonds multilatéral soutient la transition à des pratiques plus durables par les entreprises et les personnes, et le renforcement des sciences et de la technologie pertinentes à une consommation et une production plus durables dans les pays visés à l'article 5.

**Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions**

La réglementation des SAO, que le Fonds multilatéral appuie dans les pays visés à l'article 5, représente déjà l'équivalent de 135 milliards de tonnes de CO<sub>2</sub>, et la réglementation des émissions de SAO d'ici à 2070 préviendra les augmentations de la température de plus de 2°C dans les tropiques d'ici à 2070 et de plus de 6°C dans les pôles. L'Amendement de Kigali au Protocole, dont le Fonds multilatéral soutient la mise en œuvre dans les pays visés à l'article 5, devrait contribuer à éviter une augmentation supplémentaire de 0,4°C d'ici à 2100 grâce à la réduction progressive des HFC.

**Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable**

La couche d'ozone protège la vie sous-marine contre les dommages causés par un rayonnement UV excessif. En appuyant la protection de la couche d'ozone, le Fonds multilatéral aide à protéger les ressources aquatiques qui protègent l'approvisionnement alimentaire et les économies des pays et des secteurs qui comptent sur ces ressources.

**Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité**

En appuyant la protection de la couche d'ozone, le Fonds multilatéral aide à protéger la biodiversité et les écosystèmes terrestres qui soutiennent une eau propre et un air propre, et la pollinisation des cultures, ce qui comprend les écosystèmes d'eaux douces intérieures et leurs services, et la réduction de la dégradation des habitats naturels.

**Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser**

Les pays développés et en développement travaillent en partenariat afin de protéger la couche d'ozone. Le Fonds multilatéral mobilise des ressources financières supplémentaires de diverses sources pour les pays en développement. Les projets appuyés grâce à ces sommes aident les pays en développement à respecter leurs obligations au titre du Protocole, pour lesquelles la participation de l'industrie et de la société civile est importante.

Le Fonds multilatéral encourage la coopération internationale en matière de science, de technologie et d'innovation, et les connaissances accrues, ainsi que l'accès à celles-ci, ce qui procure non seulement un soutien financier mais aussi la possibilité de faire l'essai et de déployer les dernières avancées technologiques sans danger pour la couche d'ozone dans les pays en développement. Tout ceci est souvent le produit de partenariats multipartites, notamment en obtenant un appui financier supplémentaire direct de différents pays afin de mobiliser et de partager des connaissances, de l'expertise, de la technologie et des ressources financières.